



PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 23 août 2021

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
Lot 5 475 393

[REDACTED]

Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 3 août 2021 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi - RLRQ chapitre A-2.1).

Voici les documents pertinents en lien avec votre demande. Dans les documents qui vous sont transmis, vous constaterez que certains renseignements ont été caviardés. L'article 9 ne permet pas de donner accès aux notes personnelles inscrites sur un document ni aux esquisses, ébauches, brouillons, aux notes préparatoires ou autres documents de même nature.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED], nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours en révision